

## Synolite™ 8388-P-1

Version 20.0

Date de révision 14.11.2022

Date d'impression 15.11.2022

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

### SYNOLITE™ 8388-P-1

Numéro de la matière: 00011057

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation:

Système de résines utilisé dans la production de plastiques renforcés de fibres ou de produits chargés non renforcés.

##### Utilisations déconseillées:

Utilisation par les consommateurs

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AOC AG  
Bleicheplatz 2  
CH-8200 SCHAFFHAUSEN

+41 52 6441212  
Email: product.safety@aocresins.com

#### 1.4 Notfall-Telefonnummer

Notrufnummer: +49 6232 130 128 (SGS)  
Numéro d'appel d'urgence: +33 611 07 32 81 (SGS)  
Numero telefonico di emergenza: +39 333 210 79 47 (SGS)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classement de la substance ou du mélange

Liquides inflammables, Catégorie 3 (H226)  
Toxicité aiguë, Par inhalation, Catégorie 4 (H332)  
Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)  
Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 (H361d)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (H335 (Système respiratoire))  
Toxicité spécifique de l'organe-cible (exposition répétée), Catégorie 1 (H372)  
Chroniquement dangereux pour l'environnement aquatique, Catégorie 3 (H412)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



Danger

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**  
styrène

##### Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.  
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Caractéristiques dangereuses et éléments d'étiquetage supplémentaires:**

Contient:

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
EUH208 Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers**

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une forte toxicité inconnue en cas d'administration orale : 61 %

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une forte toxicité inconnue en cas de contact avec la peau : 61 %

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une forte toxicité inconnue en cas d'inhalation : 61 %

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 61 %

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Type de produit:** Mélange

**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

styrène

Concentration [% en poids]: >= 25 - < 50

No.-Index: 601-026-00-0

No.-CE: 202-851-5

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119457861-32-0008, 01-2119457861-32-0096, 01-2119457861-32-0101, 01-2119457861-32-0209, 01-2119457861-32-0333

No.-CAS: 100-42-5

Classification (1272/2008/CE): Flam. Liq. 3 H226 Acute Tox. 4 Par inhalation H332 Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 Repr. 2 H361d STOT SE 3 H335 (Système respiratoire) STOT RE 1 Par inhalation H372 (système auditif) Asp. Tox. 1 H304 Aquatic Chronic 3 H412

ATE (inhal., vapeur): 11,8 mg/l

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

Concentration [% en poids]: >= 0,025 - < 0,1

No.-CE: 205-250-6

No.-CAS: 136-52-7

Classification (1272/2008/CE): Eye Irrit. 2 H319 Skin Sens. 1A H317 Repr. 1B H360FD Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 3 H412

Facteur M (tox. aquat. aiguë) 1

**Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation**

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement préoccupante en concentration suffisante pour que l'obligation d'information soit appliquée (Normative REACH (CE) N°. 1907/2006, Article 59).

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

**Conseils généraux:** Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

**En cas d'inhalation:** Amener la personne à l'air frais, la garder au calme, faire en sorte qu'elle ne prenne pas froid; en cas de difficultés respiratoires, apporter une assistance médicale. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Consulter un médecin si nécessaire. En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome. L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: irritation des voies respiratoires Toux

**En cas de contact avec la peau:** En cas de contact avec la peau, laver abondamment et soigneusement les parties atteintes avec de l'eau et du savon. Appeler un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Laver les vêtements avant de les remettre. Symptômes les plus importants Rougeur Irritation cutanée

**En cas de contact avec les yeux:** Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Rincer les yeux autant que possible à l'eau tiède en laissant les paupières ouvertes pendant un laps de temps assez long (au moins 10 minutes). Consulter un oculiste par la suite. Enlever les lentilles de contact. Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants Rougeur de l'oeil effets irritants En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion:** NE PAS faire vomir. Laver/nettoyer la bouche à l'eau. Consulter un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, donner 2 verres d'eau. Requérir immédiatement une assistance médicale. Si la victime est consciente, faites la boire ce qui suit: Faire boire des petites quantités d'eau.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Avis aux médecins:** Traiter de façon symptomatique. premiers secours, décontamination, traitement symptomatique. Des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les 12 heures suivant l'exposition. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. effets corrosifs

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**mesures thérapeutiques:** Pas d'information disponible.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 D'extinction approprié**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, poudre d'extinction, Eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquide inflammable. Les vapeurs peuvent se propager sur de longs trajets et s'enflammer. Les vapeurs ou les brouillards peuvent constituer un risque d'incendie et d'explosion, s'ils sont exposés à des températures élevées ou des inflammations. Les fûts et les emballages menacés sont à refroidir par de l'eau pulvérisée, car

un échauffement provoque une hausse de pression, d'où un risque d'explosion ou de déflagration. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air; elles se propagent le long du sol et peuvent provoquer un retour de flamme en cas d'inflammation. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie ou de décomposition thermique, dégagement d'oxyde de carbone (monoxyde de carbone), d'anhydride carbonique et d'autres gaz toxiques. La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme par exemple : Aldéhydes Acides organiques

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive agréé, en plus des équipements standard de lutte contre l'incendie. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans le sol, dans les eaux de surface ou la nappe phréatique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Revêtir un équipement de protection (voir section 8). Veiller à une aération/ventilation suffisante. Éloigner les personnes non concernées. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Enlever toute source d'ignition. Porter une protection respiratoire.

### 6.2 Mesures liées à l'environnement

Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Empêcher le produit d'atteindre les eaux de surface et les eaux résiduaires; ne pas verser à même le sol. Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Diluer dans de l'eau. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Ne pas rejeter de grandes quantités de déversements ou résidus concentrés dans les eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation résistant au feu. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour l'évacuation voir section 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Respecter les mesures de précaution usuelles à la manipulation des produits chimiques. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas ingérer. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Assurer une ventilation adéquate. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas pénétrer dans les zones où l'on utilise ou stocke [cette matière] sans une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Veiller à une bonne aération et à une bonne aspiration, également au niveau du sol. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/ pendant l'allaitement.

Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Se laver les mains et le visage à chaque pause ou à la fin du travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Changer immédiatement les vêtements souillés ou mouillés.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur d'origine. Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Pour d'autres conditions de stockage à respecter pour des raisons d'assurance-qualité, veuillez consulter notre Fiche technique. Garder sous clef. Conserver à l'écart des agents oxydants.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Système de résines utilisé dans la production de plastiques renforcés de fibres ou de produits chargés non renforcés.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Substance	No.-CAS	Base	Type	Valeur	Valeur Limite Plafond	Remarques
styrène	100-42-5	INRS (FR)	VME	50 ppm 215 mg/m3		Limite indicative (VL)
styrène	100-42-5	INRS (FR)				Listé.

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)****styrène**

Type de valeur	Voie d'exposition	Effets sur la santé	Valeur	Remarques
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	85 mg/m3	Critère d'effet le plus sensible : toxicité en cas de dose répétée (par inhalation)
Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	289 mg/m3	Point final le plus sensible : toxicité aiguë (par inhalation)
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux		Faible risque (aucun seuil n'en a été déduit)
Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	306 mg/m3	Point final le plus sensible : toxicité aiguë
Travailleurs	Dermique	Long terme - effets	406 mg/kg p.c./jour	Critère d'effet le plus sensible : toxicité en cas de dose

		systemiques		répétée (par inhalation)
Travailleurs	Dermique	Aigu - effets systemiques		Faible risque (aucun seuil n'en a été déduit)
Travailleurs	Dermique	Long terme - effets locaux		Faible risque (aucun seuil n'en a été déduit)
Travailleurs	Dermique	Aigu - effets locaux		Faible risque (aucun seuil n'en a été déduit)
Travailleurs	Contact avec les yeux	Effets locaux		Faible risque (aucun seuil n'en a été déduit)

**La concentration prévisible sans effet (PNEC)****styrène**

Compartiment	Valeur	Remarques
Eau douce	0,028 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,614 mg/kg Poids sec	
Eau de mer	0,014 mg/l	
Sédiment marin	0,307 mg/kg Poids sec	
Station de traitement des eaux usées	5 mg/l	
Air		Non dérivé
Sol	0,2 mg/kg Poids sec	
Oral(e)		Non pertinent
Utilisation/rejet intermittent(e)	0,04 mg/l	

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utilisez un système de ventilation local et / ou général. Utilisez des moyens techniques possibles pour minimiser l'exposition des composés. Assurer une ventilation adéquate. Des recouvrements de processus, des aspirations locales et d'autres mesures techniques doivent être appliqués pour tenir la concentration inférieure à la limite d'explosion inférieure.

**Protection respiratoire**

Il est suggéré de porter un appareil filtrant avec filtre à gaz A (couleur caractéristique brune). Port d'un masque respiratoire obligatoire dans des locaux insuffisamment ventilés.

**Protection des mains**

Matières appropriées sous réserve pour les gants de protection; EN374:

Viton: épaisseur  $\geq 0,7$ mm; Délai de rupture: 240 - 480 min

Les gants contaminés et/ou endommagés doivent être changés.

Caoutchouc nitrile: épaisseur  $\geq 0,4$ mm; Délai de rupture: < 60 min

Les gants contaminés et/ou endommagés doivent être changés.

**Protection des yeux**

Lunettes de sécurité avec protections latérales S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

L'équipement doit être conforme à l'EN 166

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié; le cas échéant de protection intégrale. Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

L'équipement doit être conforme à l'EN 1149

**Autres mesures de protection**

Porter un équipement de protection adéquat. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:	liquide à 20 °C à 1.013 hPa
Aspect:	liquide
Couleur:	bleu
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	0,15 - 25 ppm
pH:	7 à 0,02 %
Point/intervalle de fusion:	< 25 °C
Point/intervalle d'ébullition:	145 °C
Point d'éclair:	33 °C, coupelle fermée
Taux d'évaporation:	12,4(Acétate de butyle = 1)
Inflammabilité:	non déterminé
Indice de combustion:	non déterminé
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	supérieure: 6,1 % (v) / inférieure: 1,1 % (v)
Pression de vapeur:	6,69945 hPa à 20 °C
Densité de vapeur relative:	3,6 (Air = 1.0)
Densité:	1,1 g/cm <sup>3</sup> à 23 °C
Masse volumique apparente:	1.100 kg/m <sup>3</sup> à 23 °C
Miscibilité à l'eau:	non miscible
Hydrosolubilité:	< 0,02 g/l à 20 °C
Tension superficielle:	non déterminé
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	log Pow: > 2
Température d'auto-inflammation:	490 °C
Température d'inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
Chaleur de combustion:	non déterminé
Viscosité, dynamique:	320 - 390 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique:	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C > 290 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C

**9.2 Autres informations**

Les valeurs indiquées ne correspondent pas dans tous les cas à la spécification du produit. Les données de spécification figurent dans la notice technique.

propriétés explosives:	non déterminé
Classe d'explosibilité de poussière:	non déterminé
propriétés comburantes:	Non applicable

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition thermique en cas de stockage et de manipulation corrects.

#### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.  
Stable dans des conditions normales.

#### **10.4 Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Étincelle électrique Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Décharge électrostatique

#### **10.5 Matières incompatibles**

Acides forts , Oxydants

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Ces informations ne sont pas disponibles.

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les classes de danger au sens de la réglementation (CE) n° 1272/2008**

##### **Toxicité aiguë, par voie orale**

styrène

DL50 Rat, mâle/femelle: env. 5.000 mg/kg

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

DL50 Rat, femelle: 3.129 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 425

##### **Toxicité aiguë: par voie cutanée**

styrène

DL50 Rat, mâle/femelle: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

DL50 Rat, mâle/femelle: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### **Toxicité aiguë, par inhalation**

ATEmix (inhal.): 12,76 mg/l, 4 h

Atmosphère d'essai: vapeur

Méthode: Méthode de calcul

styrène

CL50 Rat: 11,8 mg/l, 4 h

Atmosphère d'essai: vapeur

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

étude technique non faisable

##### **Action irritante primaire sur la peau**

styrène

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

Classification: Provoque une irritation cutanée.



Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
Espèce: Système de test in vitro  
Résultat: non irritant  
Classification: Pas d'irritation de la peau  
Méthode: OCDE ligne directrice 439

**Action irritante primaire sur les muqueuses**

styrène  
Espèce: Lapin  
Résultat: irritant  
Classification: Provoque une sévère irritation des yeux.

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
Espèce: Système de test in vitro  
Résultat: irritant  
Classification: Provoque une sévère irritation des yeux.  
Méthode: OCDE ligne directrice 405

**Sensibilisation**

styrène  
Sensibilisation cutanée:

Résultat: négatif  
Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Sensibilisation respiratoire

Classification: Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce: Souris  
Résultat: positif  
Classification: Peut causer une sensibilisation par contact cutanée (sous-cat. 1A)  
Méthode: OCDE ligne directrice 429

Sensibilisation respiratoire

Donnée non disponible

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

styrène  
NOAEL: 0,8 mg/l  
Voie d'application: Par inhalation  
Espèce: Rat, mâle/femelle  
Doses: 0 - 0,21 - 0,8 - 2,2 - 4,3 mg/l  
Durée d'exposition: 2 a  
Fréquence de traitement: 6 h par jour, 5 jours par semaine  
Substance d'essai: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 453

NOAEL: 0,85 mg/l  
Voie d'application: Par inhalation  
Espèce: Rat, mâle  
Doses: 0 - 0,21 - 0,85 - 3,41 mg/l  
Durée d'exposition: 13 sem.  
Fréquence de traitement: 6 h par jour, 5 jours par semaine  
Organes cibles: système auditif  
Substance d'essai: vapeur

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
NOAEL: 3 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Espèce: Rat, mâle/femelle  
Durée d'exposition: 90 jr  
Fréquence de traitement: quotidiennement  
Méthode: OCDE ligne directrice 408

### **Cancérogénicité**

styrène

Espèce: Rat, mâle/femelle

Voie d'application: Par inhalation

Doses: 0 - 0,21 - 0,83 - 2,16 - 4,34 mg/l

Substance d'essai: vapeur

Durée d'exposition: 2 an(s)

Fréquence de traitement: 6 heures/jour 5 jours/semaine

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Pas d'augmentation de l'incidence des tumeurs.

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

LOAEL (Toxicité): 0,001 mg/l

Espèce: Souris, mâle/femelle

Voie d'application: Par inhalation

Durée d'exposition: 105 semaine(s)

Fréquence de traitement: 6 heures/jour 5 jours/semaine

Méthode: OCDE ligne directrice 451

### **Toxicité reproductive/Fertilité**

styrène

NOAEL - Parents: 0,64 mg/l

NOAEL – F1: 0,64 mg/l

NOAEL – F2: 0,21 mg/l

NOAEL (parents, fertilité): 2,13

Type de test: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle/femelle

Voie d'application: Par inhalation

Doses: 0 - 0,21 - 0,64 - 2,13

Substance d'essai: vapeur

Fréquence de traitement: 6 heures/jour 7 jours/semaine

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

NOAEL - Parents: 30 mg/kg

Espèce: Rat, mâle/femelle

Voie d'application: Oral(e)

Fréquence de traitement: quotidiennement

Période d'essai: 90 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 408

### **Toxicité pour la reproduction/toxicité pour le développement/Tératogénicité**

styrène

NOAEL (tératogénicité):  $\geq 2,13$  mg/l

NOAEL (maternel):  $\geq 2,13$  mg/l

NOAEL (toxicité pour le développement): 0,21

LOAEL (developmental toxicity): 0,64

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Par inhalation

Doses: 0 - 0,21 - 0,64 - 2,13 mg/l

Substance d'essai: vapeur

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

NOAEL (maternel): 25 mg/kg

NOAEL (toxicité pour le développement): 100 mg/kg de poids corporel/jour

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Fréquence de traitement: Quotidiennement du 6<sup>ème</sup> jour au 20<sup>ème</sup> jour de la gestation

Méthode: OCDE Ligne directrice 414

### **Génotoxicité in vitro**

styrène

Type de test: Test sur Salmonella/microsomes (test d'Ames)

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: positif

Type de test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système test: Lymphocytes humains  
Activation métabolique: sans  
Résultat: positif

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
Type de test: Test de Ames  
Système test: Salmonella typhimurium  
Activation métabolique: avec/sans  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Type de test: Test du micronoyau  
Activation métabolique: sans  
Résultat: négatif

Type de test: Test in vitro de mutation des gènes sur des cellules de mammifères  
Système test: Cellules de lymphome de souris  
Activation métabolique: avec/sans  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Type de test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système test: Lymphocytes humains  
Activation métabolique: avec/sans  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE Ligne directrice 473

#### **Génotoxicité in vivo**

styrène  
Type de test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Souris, mâle  
Voie d'application: Par inhalation  
Dose: 0 - 750 - 1500 mg/m<sup>3</sup>  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE Ligne directrice 474  
Substance d'essai: vapeur

Type de test: Synthèse non programmée de l'ADN (UDS)  
Espèce: Souris, femelle  
Voie d'application: Par inhalation  
Durée d'exposition: 6 h  
Dose: 0 - 530 - 1060 mg/m<sup>3</sup>  
Résultat: négatif  
Substance d'essai: vapeur

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
Espèce: Rat, mâle/femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE ligne directrice 475

Type de test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Souris, mâle/femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE ligne directrice 474

#### **Évaluation STOT – exposition unique**

styrène  
Peut irriter les voies respiratoires.

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Évaluation STOT – exposition répétée**

styrène

Voie d'exposition: Par inhalation

Organes cibles: système auditif

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité par aspiration**

styrène

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Évaluation CMR**

styrène

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité: Susceptible de nuire au fœtus (Repr. 2).

Toxicité reproductive/Fertilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

Cancérogénicité: Pas de données valables disponibles.

Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité: Peut nuire au fœtus (Repr. 1B).

Toxicité reproductive/Fertilité: Peut nuire à la fertilité (Repr. 1B).

#### **Évaluation toxicologique**

styrène

Effets aigus: Nocif par inhalation. Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **11.2 Informations sur d'autres dangers**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicity**

#### **Toxicité aiguë pour les poissons**

styrène

CL50 4,02 mg/l

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Durée d'exposition: 96 h

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

CL50 54,1 mg/l

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Durée d'exposition: 96 h

#### **Toxicité chronique pour les poissons**

styrène

Pas de données disponibles.

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

NOEC 0,21 mg/l

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Durée d'exposition: 34 jr

**Toxicité aiguë sur les daphnies**

styrène  
CE50 4,7 mg/l  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
CL50 3,29 mg/l  
Type de test: Étude sur l'eau douce  
Espèce: Hyalella azteca  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

**Toxicité chronique pour les daphnies**

styrène  
NOEC (reproduction) 1,01 mg/l  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Durée d'exposition: 21 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
NOEC > 86,4 µg/l  
Durée d'exposition: 7 jr

0,06 mg/l  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Durée d'exposition: 21 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

**Toxicité aiguë sur les algues**

styrène  
CE50r 4,9 mg/l  
critère d'efficacité: Inhibition de la croissance  
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: EPA OTS 797.1050

CE10 0,28 mg/l  
critère d'efficacité: Inhibition de la croissance  
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: EPA OTS 797.1050

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
NOEC 0,032 mg/l  
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)  
Durée d'exposition: 72 h

CE50 0,144 mg/l  
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)  
Durée d'exposition: 72 h

**Toxicité aiguë sur les bactéries**

styrène  
CE50 env. 500 mg/l  
Type de test: Inhibition de la respiration  
Espèce: boue activée  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
CE50 120 mg/l  
Espèce: boue activée  
Durée d'exposition: 30 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

**Toxicité pour les organismes vivant dans le sol**

styrène  
NOEC (variation du poids) 34 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Durée d'exposition: 14 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 207

#### **Toxicité des sédiments**

styrène  
En raison du faible coefficient de partage n-octanol/eau, on ne prévoit pas d'absorption dans les sédiments.

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

styrène  
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Impact sur le Traitement des Eaux Usées: Aucun risque d'affectation de la performance épuratrice n'est à redouter dans les stations d'épuration biologique en raison de la faible toxicité sur les bactéries.

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Facteur M**

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
Facteur M (tox. aquat. aiguë) 1

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

#### **Biodégradabilité**

styrène  
Type de test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Biodégradation: 70,9 %, 28 jr, c'est-à-dire facilement dégradable  
Méthode: ISO DIN 9408

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
Type de test: aérobique  
Inoculum: boues d'épuration  
Biodégradation: 60 %, 10 jr, c'est-à-dire facilement dégradable  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

#### **Stabilité dans l'eau**

styrène  
Type de test: Hydrolyse

L'étude ne doit pas être réalisée puisque la substance est facilement biodégradable.

#### **Photodégradation**

styrène  
Type de test: Phototransformation dans l'air  
Sensibilisateur: Radicaux OH  
Demi-vie (photolyse indir.): 0,31 jr  
Après évaporation ou exposition à l'air, le produit se dégrade rapidement par le biais de processus photochimiques.

Type de test: Phototransformation dans l'eau  
Sensibilisateur: Radicaux OH  
Demi-vie (photolyse indir.): 237 jr  
Après évaporation ou exposition à l'air, le produit se dégrade lentement par le biais de processus photochimiques.

#### **Volatilité (constante de la loi de Henry)**

styrène  
Valeur calculée = 231,6 Pa\*m<sup>3</sup>/mol  
La substance doit être classée comme très volatile à partir de l'eau.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation**

styrène

Facteur de bioconcentration (FBC): 74

Méthode: (calculé)

En raison du faible coefficient de partage n-octanol/eau, on ne prévoit pas d'accumulation dans les organismes.

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

Une bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage (n-octanol/eau)**

log Pow: &gt; 2

**12.4 Mobilité dans le sol****Répartition entre les compartiments environnementaux**

styrène

Adsorption

Milieu: Sol

Valeur de Koc: 352

Valeur de log Koc: 2,55

Méthode: Valeur calculée

Modérément mobile dans les sols

**Distribution environnementale**

styrène

Méthode: Calcul selon le modèle de Mackay, niveau I

Le compartiment cible est l'air.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets nocifs**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les renseignements de la présente section contiennent des conseils et des directives génériques. Numéro de référence 2008/98/EC

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. L'élimination doit se faire en respectant tous les décrets, tous les statuts et toutes les lois en vigueur aux niveaux local, national et international. Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED). Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Après vidage complet (absence d'écoulement ou d'égouttage, nettoyage à la truelle) les emballages vides peuvent être proposés au recyclage, selon la spécification en vigueur pour les emballages, aux postes de réception des systèmes de reprise de l'industrie chimique. Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux. Le recyclage doit respecter la législation nationale et les réglementations concernant la protection de l'environnement. Éliminer les contenants vides et les déchets de manière sûre. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. La vapeur issue des résidus de produit peut former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement.

Aucune disposition sur les eaux usées.

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

##### ADR/RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	: ONU 1866
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	: RÉSINE EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 3
Numéro d'identification du danger	: 30
14.4 Groupe d'emballage	: III
14.5 Dangers pour l'environnement	: non

Règlement relatif aux produits conditionnés en petite quantité selon Chapitre 3.4 des règlements RTMD-R/ADR/RID

##### ADN

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	: ONU 1866
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	: RÉSINE EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 3
Numéro d'identification du danger	: 30
14.4 Groupe d'emballage	: III
14.5 Dangers pour l'environnement	: non

Ces données de classification ne s'appliquent pas au transport par navire-citerne. Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être demandées au fabricant.

##### IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	: ONU 1866
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	: RESIN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 3
14.4 Groupe d'emballage	: III
14.5 Dangers pour l'environnement	: non

##### IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	: ONU 1866
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	: RESIN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 3
14.4 Groupe d'emballage	: III
14.5 Polluant marin	: non
EmS Code	: F-E - <u>S-E</u>
Groupe de ségrégation IMDG	: Non applicable

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 6 - 8.

Information(s) supplémentaire(s) : Combustible. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI



Le produit n'est pas transporté par nos soins en vrac.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Directive 2012/18/EU concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.**

P5c Liquides inflammables

Quantité1: 5.000 t Quantité2: 50.000 t

### REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: 3, 40

Ce produit contient des substances soumises au Règlement UE 1907/2006 (REACH), annexe XVII

styrène

No.-CAS: 100-42-5, No.-CE: 202-851-5

Soumis à l'annexe XVII de REACH, n° 40

### Autres réglementations

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour :

styrène

## SECTION 16: Autres informations

### Texte intégral des avertissements de dangers (H) mentionnés aux sections 2, 3 et 10 de la classification CLP (1272/2008/CE).

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations et acronymes**

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ANSI	American National Standards Institute
ASTM	American Society of Testing and Materials (US)
ATE	Acute Toxic Estimate
AwSv	Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen
BCF	Bioconcentration Factor
CAS	Chemical Abstract Service
CLP	Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures
CMR	Cancerogenic Mutagenic Reprotoxic
DIN	Deutsches Institut für Normung
DNEL	Derived No-Effect Level
EC...	Effect Concentration ... %
EWC	European Waste Catalogue
IATA	International Air Transport Association
IBC	Intermediate Bulk Container
ICAO	International Civil Aviation Organization
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Organization for Standardization
IUPAC	International Union of Pure and Applied Chemistry
LOAEL	Lowest Observable Adverse Effect Level
LC...	Lethal Concentration, ...%
LD...	Lethal Dose, ...%
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution From Ships
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL/NOEC	No Observed Effect Level/Concentration
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT	persistent, bioaccumulative, toxic
PNEC	Predicted No-Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses
STOT	Specific Target Organ Toxicity
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
vPvB	very Persistent, very Bioaccumulative
WGK	Wassergefährdungsklasse

**Information supplémentaire**

Classification du mélange:	Procédure de classification:
Flam. Liq. 3 H226	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Acute Tox. 4 H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2 H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2 H319	Méthode de calcul
Repr. 2 H361d	Méthode de calcul
STOT SE 3 H335	Méthode de calcul
STOT RE 1 H372	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3 H412	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.